

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/270 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR L'ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE EN REMPLACEMENT DE MME VANINA BORROMEI

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-et-un septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 7 septembre, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

Mme Lauda GUIDICELLI fait fonction de secrétaire.

Le président fait procéder à l'appel nominal des conseillers.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, BENEDETTI François, BERNARDI François, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GIACOBBI Paul, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, LUCIANI Antonia, MONDOLONI Jean-Martin, NIVAGGIONI Nadine, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, TALAMONI Jean-Guy, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BIANCUCCI Jean à Mme FAGNI Muriel
Mme MARIOTTI Marie-Thérèse à M. ROSSI José
Mme MURATI-CHINESI Karine à Mme COMBETTE Christelle
Mme NADIZI Françoise à M. CORDOLIANI René
Mme OLIVESI Marie-Thérèse à Mme BARTOLI Marie-France
M. SANTINI Ange à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. TOMA Jean à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

BUCCHINI Dominique, RISTERUCCI Josette, STEFANI Michel, TATTI François.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, visé dans ses articles L. 4422-8 et L. 4422-9,

CONSTATANT la vacance d'un siège au sein de la commission permanente, suite à l'élection de Mme Vanina BORROMEI en tant que conseillère exécutive,

SUR rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES avoir constaté que le quorum renforcé des deux tiers des membres de l'Assemblée, était atteint,

APRES avoir enregistré la candidature de Mme Mattea CASALTA,

APRES avoir procédé à un premier tour de scrutin ayant donné les résultats suivants :

Inscrits : 51

Votants : 47

Blancs : 20

Suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 26

Mme Mattea CASALTA : 27 suffrages, soit la majorité absolue des membres de l'Assemblée.

ARTICLE PREMIER :

ELIT Mme Mattea CASALTA membre de la commission permanente de l'Assemblée de Corse.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 21 septembre 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI